

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
Cours Massena - CS 82205  
06605 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 22 février 2021**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>80</b>	<b>61</b>	<b>19</b>

N° de la séance : 14

Objet de la délibération : Aménagement - Révision du Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts de la commune de Tournettes-sur-Loup - Avis sur le projet

Original  
Expédition certifiée conforme à l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services  
  
Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : CC.2021.014

Date de la convocation :  
**Le 16/02/2021**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du - 3 MARS 2021

de la réception s/Préfecture  
en date du - 3 MARS 2021

Pour le Président,  
La Directrice des Affaires Générales, du  
Juridique et du Contentieux

  
Laurence MALHERBE

L'an deux mil vingt et un et le 22 février à 16h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Espaces du fort carré, avenue du 11 novembre à Antibes, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, Alexis ARGENTI, Michèle MURATORE, Eric CHALVIN, Marguerite BLAZY, Monique GAGEAN, Anne-Marie BOUSQUET, Christian LATY, Thérèse DARTOIS, Henriette VENTRE, Albert CALAMUSO, Sylvie MARCHAND, Serge JOVER, Bernard GARNIER, Yves DAHAN, François ZEMA, Audouin RAMBAUD, Marie ANASSE, Simone TORRES-FORET DODELIN, Eric DUPLAY, Michel MANAGO, Marinette LANGLAIS, Christophe FONCK, Catherine LANZA, Marika ROMAN, Martine SAVALLI, Laurent CHARTIER, Carole BONAUT, Claire BAES, Laurence HARTMANN, Eric PAUGET, David SIMPLOT, Hassan EL JAZOULI, Marion MUSSO, Aline ABRAVANEL, Khéra BADAOUI HUGUENIN VUILLEMIN, Alain BERNARD, Xavier WIIK, Delphine CAROSI, Alexia MISSANA

**PROCURATIONS :**


François WYSZKOWSKI à Eric MELE, René TRASTOUR à Alexis ARGENTI, Georges VAZIA à Eric CHALVIN, Jacques GENTE à Anne-Marie BOUSQUET, Marie-Rose BENASSAYAG à Thérèse DARTOIS, Geneviève PIERRAT à Frédéric POMA, Serge AMAR à Eric DUPLAY, Françoise THOMEL à Yves DAHAN, Nathalie DEPETRIS à Simone TORRES-FORET DODELIN, Elisabeth DEBORDE à Joseph CESARO, Olivia LEVINGSTON à Emmanuel DELMOTTE, Marc BORIOSI à Jean-Bernard MION, Isabelle GARCIA à Gérald LOMBARDO

**ABSENTS :**

Denis FERRER, Tanguy CORNEC, Christophe ETORE, Valérie ROLLAND, Marie OZENDA, Céline LAMBIN

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Madame Alexia MISSANA**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1/4 



**Monsieur DERMIT,**

La commune de Tourrettes-sur-Loup est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendies de Forêt (PPRIF) depuis le 12 avril 2007.

Depuis l'approbation de ce document, des travaux visant à diminuer la vulnérabilité de quartiers exposés ont été réalisés par la commune (aménagement de voiries, installation d'hydrants, débroussaillage) et les enjeux d'aménagement ont évolué (existants et futurs).

Une révision du document a donc été prescrite par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2019.

Conformément à l'article L. 562-3 du Code de l'Environnement et à l'article 6 de l'arrêté préfectoral de prescription, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a été associée à l'élaboration de cette révision. Réceptionné le 28 janvier 2021, puis le 08 février 2021 pour une rectification, le dossier est désormais mis à la consultation de l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) dont fait partie la CASA avant mise à l'enquête publique. Il vaut également Porter A Connaissance (PAC) à prendre en compte dès à présent dans les documents de planification et l'instruction des autorisations d'urbanisme.


Cette nouvelle procédure a permis de reconsidérer l'aléa feux de forêt (probabilité qu'un phénomène d'une intensité donnée se produise sur le territoire considéré), ainsi identifié et caractérisé via une méthode mieux adaptée, permettant plus de précisions que dans le premier document approuvé en 2007. Les incendies de l'été 2017 et janvier 2019 ont rappelé que le risque était bien présent sur cette commune. Ainsi, le document concerne désormais l'ensemble du territoire communal, intégrant dans le périmètre d'études la partie nord du territoire, secteur qui n'était auparavant pas réglementé et passe désormais en zone Rouge où l'inconstructibilité est la règle.

Le zonage a également évolué dans les secteurs qui étaient déjà réglementés au PPRIF approuvé en 2017 en prenant en compte les travaux réalisés et la nouvelle analyse de l'aléa feux de forêt. La majorité des modifications apportées se situe en limite de zone Rouge et zone Bleue B1, là où le risque est important. Tous les quartiers situés en interface avec la zone Rouge mais aussi en seconde et troisième ligne ont été réétudiés de façon à distinguer ceux qui relèvent de la zone Bleue B2, B1 et B1a en fonction de l'exposition au risque. Les secteurs situés autour de la centralité du village ont vu leur zonage évoluer, avec des règles plus souples ou au contraire renforcées.

La CASA a été conviée à deux réunions des PPA en avril et juillet 2019 aboutissant notamment à un avis technique transmis le 06 mai 2019. Ces réunions ont permis d'être attentif à la prise en considération des enjeux futurs, notamment les secteurs identifiés comme gisements potentiels au Programme Local de l'Habitat 2020-2025 adopté le 14 octobre 2019. En effet, croisés aux aléas, les enjeux influencent le zonage des risques inscrit sur le plan.

Il est important de rappeler qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration sur le territoire communal. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), a été ainsi débattu par l'ancienne équipe municipale en Mars 2020. Le projet de PLU intègre à ce jour notamment la volonté de :

- Contenir l'urbanisation et préserver les espaces naturels et ainsi inciter au renouvellement urbain dans les secteurs stratégiques avoisinant, notamment en renforçant la centralité de certains quartiers à proximité de la RD 2210 et des principaux équipements ;



- Engager le renouvellement urbain et la densification de la centralité de Pont-du-Loup afin de mettre en valeur cette entrée de ville, partagée avec la commune de Gourdon, notamment en faveur du logement et de l'activité économique ;
- Préserver, valoriser et renforcer les espaces agricoles et pastoraux par le maintien des exploitations et les concilier avec les activités sportives de nature, notamment au Nord du territoire autour des Domaines du Caire et des Courmettes ;
- Promouvoir et développer les transports alternatifs à la voiture, notamment les transports collectifs et les modes actifs.

Il aurait été opportun d'étoffer la partie 4.2 (enjeux futurs) du rapport de présentation afin de faire le lien entre les grandes orientations du futur PLU en cours d'élaboration et le PPRIF révisé, d'autant que ce dernier est d'ores et déjà applicable, qu'il concerne désormais l'ensemble du territoire communal et sera annexé au futur PLU.

Deux coquilles se sont également glissées page 7 du rapport de présentation et sont à corriger :

- La commune de Tourrettes-sur-Loup fait partie de la CASA depuis 2002 et non pas janvier 2007 ;
- La commune de Roquestéron-Grasse a changé officiellement de nom depuis 2015. Elle se nomme depuis cette date « La Roque-en-Provence ».

**Vu** la loi n°95-101 relative au renforcement de la protection de l'environnement en date du 2 février 1995 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 125-2, L. 526-1 à L. 562-5 et R. 562-7 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 121-2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2019, prescrivant la révision du PPRIF sur la commune de Tourrettes-sur-Loup ;

**Considérant** le projet de PPRIF révisé, dossier d'enquête publique, transmis par Monsieur le Préfet et réceptionné le 28 janvier 2021, puis le 08 février 2021 pour une rectification ;

**Considérant** que ce projet intègre notamment les enjeux transmis par voie postale en date du 06 mai 2019 ;

**Considérant** qu'avant l'enquête publique, et selon l'article R. 562-7 du Code de l'Environnement, l'avis du Conseil Communautaire est requis dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet de PPRIF révisé ;

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du PPRIF de Tourrettes-sur-Loup, transmis par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

3/6






**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, EMET un avis favorable** sur le projet de révision du PPRIF de Tourrettes-sur-Loup, transmis par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 22 février 2021  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

  
Alain CANOLLE  
Commissaire enquêteur